



MAISON DE LA PETITE ENFANCE



Ville de
Concarneau
Petite
Enfance



PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET D'ETABLISSEMENT

Préambule

Le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance est un outil de référence qui permet de poser les enjeux de fonctionnement de la structure en terme de mise en œuvre de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, d'adaptation aux besoins de la population et d'inscription dans les partenariats du territoire.

Introduction du projet d'établissement :

La Maison de la Petite Enfance (MPE) de Concarneau est une structure municipale qui a ouvert ses portes en septembre 2001 après agrandissement, restructuration et rénovation des locaux de l'ancienne crèche collective dite « de Kerandon ». Elle est effectivement implantée au cœur même du quartier de Kerandon, quartier prioritaire de la ville, au pied des immeubles de la rue du 19 novembre. Son fonctionnement est financé par la Ville, les usagers et la Caisse d'Allocations Familiales.

Agréée pour l'accueil de 48 enfants âgés de 2,5 mois à 5 ans révolus, la MPE a pour spécificité de consacrer une partie de cette capacité à l'accueil occasionnel, en halte-garderie. Ainsi, seules 37 des 48 places sont destinées à des enfants accueillis de façon régulière et contractualisée quand 11 places sont réservées à des enfants venant de façon irrégulière en réservant d'une semaine sur l'autre.

Ses locaux accueillent ponctuellement le Lieu d'Accueil Enfants Parents et des ateliers proposés par le Relais Petite Enfance de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Ce projet d'établissement est rédigé conformément à l'article R 2324-29 du Code de la santé publique modifié par décret le 30 août 2021. Il comprend donc

- un projet social et de développement durable
- un projet d'accueil
- un projet éducatif

1-LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1/ l'environnement de la structure	4
• Description de l'environnement	
• Comment cet environnement est pris en compte par l'EAJE, les partenariats	
2/ les modalités de participation des familles à la vie de la structure	11
3/ les actions de soutien à la parentalité	11
4/ les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et socio-professionnelle	11
5/ la démarche en faveur du développement durable.....	13

2-LE PROJET D'ACCUEIL

1/ Les prestations d'accueil proposées.....	14
2/ les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap et pour l'accueil d'enfants atteints de maladie chronique	15
3/ Les compétences professionnelles mobilisées	15
• l'équipe et les intervenants	15
• le travail d'équipe	16
• l'analyse des pratiques	17
• la formation.....	17
• l'accueil des stagiaires	17

3-LE PROJET EDUCATIF

1/ L'accueil	
• le premier accueil, l'intégration	17
• l'accueil au quotidien, la pédagogie et l'aménagement de l'espace	19
2/ Le soin	
• l'alimentation...	20
• le sommeil.....	21
• l'hygiène et les soins corporels.....	21
3/ Le développement, le bien-être et l'éveil, notamment en matière artistique et culturelle	22
4/ Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons... ..	25



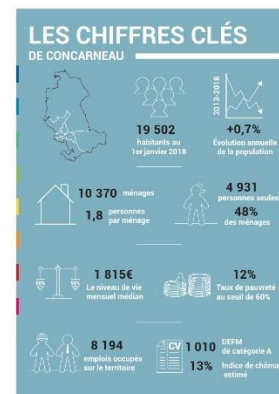
1-LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1-L'environnement de la structure

Description de l'environnement

Démographie Source : « Analyse des besoins sociaux, Concarneau octobre 2021- Compas (données 2017-2018)

- 19 502 habitants au 01 01 2018
- 1 personne sur 2 a plus de 52 ans
- **122 naissances en 2019, 130 en 2020, 123 en 2021.**
- 2 190 familles avec enfants (21 % des ménages) (-6 % entre 2013 et 2018)
- **30,6 % de familles monoparentales dont 60,1 % vivent à Kerandon (165 familles),** 69,4 % de couples parentaux, 13,2 % de familles nombreuses (>3 enfants)
- **341 enfants de moins de 3 ans**
- **67 % des moins de 3 ans ont un besoin impératif de garde** (69 % parmi ceux en couple parental, 45 % en famille monoparentale)
- 3 % d'étrangers dont 60 personnes de moins de 15 ans



Données socio-économiques Source : « Analyse des besoins sociaux, Concarneau Portrait Social » octobre 2021- Compas (données 2017-2018)

- Niveau de vie mensuel médian 1 815€ (+4€/ France)
- **Indice chômage : 13 %**
- **12 % des Concarnois vivent en dessous du seuil de pauvreté** (1063 € par mois en 2018) soit 2400 personnes dont **25 % vivent à Kerandon soit 540 personnes**
- En 2017, **30 enfants de moins de 3 ans sont en situation de vulnérabilité à Concarneau** c'est à dire qu'ils cumulent 4 de ces 7 facteurs de risques : vivre dans une famille monoparentale/ vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus)/ vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (brevet des collèges au plus)/ vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire/ vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi/ vivre en appartement locatif social dans un immeuble ancien/ vivre dans un logement surpeuplé
- 320 enfants de moins de 3 ans de Concarneau vivent avec leurs deux parents, soit 91%.
- **30 enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale** soit 9%) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

- **230 enfants de moins de 3 ans ont leurs parents (en couple ou seul) qui travaillent** Cela concerne 69% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et **45% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.**
- **30 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi** : ils représentent 5% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 55% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.
- La part des femmes travaillant à temps partiel est de 28% pour Concarneau et celle des femmes travaillant en dehors de Concarneau est de 47%.

Habitat Source : « Analyse des besoins sociaux, Concarneau Portrait Social » octobre 2021- Compas (données 2017-2018)

- 10 016 résidences principales, 2 060 résidences secondaires et occasionnelles
- 1 969 logements sociaux
- 62 % de propriétaires de la résidence principale, 20 % locataires du parc privé et 16 % du parc social.



L'offre de services en lien avec les jeunes enfants sur Concarneau, les partenaires

Jusqu'en 2018 il n'existait pas de tension quant à l'offre d'accueil disponible en regard du besoin avec 83,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dont 20,9 places en EAJE (« Analyse des besoins sociaux, Concarneau Portrait Social » octobre 2021- Compas (données 2017-2018)).

Si le nombre de naissances est resté stable entre 2018 et 2022, l'arrivée de nouveaux habitants et la cessation d'activité d'une dizaine d'assistantes maternelles ont modifié la situation.

En 2022 :

- **375 enfants de moins de 3 ans (+10 % / 2018)**
- 52 assistantes maternelles dont 3 exerçant en Maison d'Assistantes Maternelles (environ 180 places) **(-15%)**
- 34 places accueil régulier à la MPE (37 après création de 3 places fin 2022)
- 11 places en accueil occasionnel à la MPE
- 20 places en accueil régulier à la crèche associative A La Rue Béole (ALRB')
- 76 enfants de moins de 3 ans scolarisés

Les EAJE de la ville sont tous les deux installés dans le quartier de Kerandon, la MPE immédiatement à l'entrée et ALRB en périphérie directe.

Dans ce même quartier se trouve également :

- L'ALSHⁱⁱ municipal,
- L'école primaire de Kerandon (une des neuf écoles primaires de la ville),
- La permanence Dispositif de Réussite Éducative porté par la Ville,
- la permanence du médiateur social et culturel de Concarneau Cornouaille Agglomération,
- Les jardins d'Héol et les locaux de Kerbalise, antenne du centre social la Balise,
- Le LAEPⁱⁱⁱ (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est proposé chaque jeudi matin en période scolaire dans les locaux de la MPE
- Les locaux mis à disposition Relais Petite Enfance (RPE) pour des ateliers ou des entretiens avec les familles

Le quartier, situé sur l'axe principal d'entrée dans la Ville, est facilement accessible pour les familles véhiculées et est desservi par des lignes de bus (lignes 1 , 3 et 4) qui le relie aux différents quartiers de Concarneau, notamment ceux de la rive gauche.

Un programme de réhabilitation du quartier est en cours depuis 2015. Si la rénovation des 659 logements datant des années 60 est au cœur de ce programme, la première tranche de travaux a aussi permis d'ouvrir le quartier en modifiant la circulation et en créant une voie d'accès principale qui passe au milieu des immeubles et des commerces du quartier.

La deuxième tranche de travaux, actuellement en cours, verra la création d'une Maison France Service, lieu mutualisé dans lequel les habitants sont accompagnés dans leurs démarches administratives quotidiennes (retraite, famille, impôts, emploi...), avec l'aide d'organismes présents sur place.

La MPE est donc implantée au cœur même du quartier de Kerandon, quartier prioritaire de la ville où sont implantés plusieurs acteurs de la politique petite enfance et de la politique sociale.

Les partenaires suivants, bien que plus éloignés géographiquement, sont eux aussi en lien direct avec la MPE :

- Le RPE^{iv} du secteur de Concarneau
- L'antenne du CDAS^v et ses puéricultrices de secteurs,
- Le service de lecture publique de CCA
- La CAF
- La Direction Enfance Famille du Département et son service Accueil du jeune enfant
- L'ALSH de Concarneau
- Les EAJE de Concarneau, Trégunc, Nevez et Rosporden

- Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de Quimper
- Les éducateurs d'associations mandatées dans le cadre de décisions judiciaires (PEAD^{vi}, AEMO^{vii})

Comment cet environnement est pris en compte par l'EAJE, les partenariats

Les orientations politiques

CCA porte la compétence de la politique Petite Enfance en terme d'information des familles et d'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s par ses 3 Relais Petite Enfance à l'échelle des territoires de CCA, dont 1 spécifiquement dédié à Concarneau.

La Ville de Concarneau porte la compétence de la politique Petite Enfance à travers les services qu'elle propose à sa population (MPE^{viii}, LAEP, partenariat ALRB,).

Elle a à ce titre créé un poste de coordinatrice petite enfance qui a notamment pour mission de veiller à la mise en œuvre des axes posés dans le cadre du Projet Éducatif Local en cours (2021-2026) et en cohérence avec les éléments du diagnostic :

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles
- Faciliter les passages
- Faire vivre des espaces d'apprentissage et d'expérience (soutien à la parentalité)
- Communiquer

L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles est donc un enjeu majeur du fonctionnement de la MPE de même que la réponse aux besoins identifiés en regard des données sociologiques, et notamment à ceux concernant les familles vulnérables.

C'est par la complémentarité des différentes prestations d'accueil proposées que chaque famille peut prétendre à une place à la MPE :

- la famille qui a besoin de temps d'accueil ponctuels pour se rendre à un rendez-vous, pour rompre l'isolement familial...
- la famille qui travaille à temps partiel et n'a besoin que de quelques jours
- la famille qui a besoin d'un accueil tous les jours sur de grandes amplitudes

(voir les prestations d'accueil -page 8)

Le développement des passerelles entre structures destinées aux jeunes enfants est un autre axe de travail prioritaire de la Direction Enfance Jeunesse et plus particulièrement des coordinatrices petite enfance et périscolaire de la Ville.

Un état des lieux des actions existantes a été entrepris en 2022. La MPE au même titre que le RPE, les écoles maternelles participera au groupe de travail qui sera mis en place afin de faciliter la familiarisation des enfants avec les différents accueils.

Les partenariats

➤ Avec le Relais Petite Enfance (RPE) de CCA

pour l'information et l'accompagnement des familles cherchant un mode d'accueil

Les familles qui souhaitent bénéficier d'un accueil à la MPE peuvent s'adresser directement à la structure.

- Si leur demande concerne de l'accueil en halte-garderie, le dossier d'inscription leur est alors directement remis.
- Si leur demande concerne de l'accueil régulier, elles sont orientées dans un premier temps vers le RPE pour une présentation de tous les modes d'accueil existants sur le territoire et reviennent vers la MPE suite à ce rendez-vous pour enregistrer leur pré-inscription. Les familles qui le souhaitent peuvent enregistrer leur demande sans passer préalablement par le RPE.

Les commissions d'attribution des places se tiennent en novembre pour les entrées de janvier et en juin pour les entrées de septembre. Elles interviennent aux mêmes périodes pour ALRB. Les familles qui ne peuvent être accueillies à la MPE sont invitées à contacter le RPE et à continuer à actualiser leur préinscription tous les mois si elles souhaitent reporter leur demande à la commission suivante.

Par ailleurs, *pour le développement de passerelles entre EAJE^{ix} et RPE*, une matinée par semaine, la Maison de la Petite Enfance met à disposition du RPE un espace d'accueil aménagé et équipé où se tiennent des ateliers proposés aux assistantes maternelles ou aux familles.

➤ Avec l'antenne du CDAS et ses puéricultrices de secteurs pour

l'accueil des familles vulnérables

Les puéricultrices de PMI^x sur le secteur de Concarneau savent pouvoir compter sur l'accueil occasionnel de la MPE pour répondre à tout besoin urgent d'accueil occasionnel : qu'il s'agisse d'un besoin de répit parental ou de sociabilisation de l'enfant, les demandes présentées par les professionnelles de PMI sont traitées en priorité. Les besoins d'accueil régulier sont intégrés à la liste d'attente avec une prise en compte spécifique (cf Les critères d'attribution des places).

Dans le strict respect du secret professionnel, les puéricultrices de la PMI sont sur des enjeux d'accompagnement des familles vulnérables ou de situations préoccupantes en lien avec les professionnels de la MPE, eux aussi tenus au secret professionnel.

➤ **Avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents pour l'accueil des familles et le développement de passerelles entre EAJE et LAEP**

Une matinée par semaine, la Maison de la Petite Enfance met à disposition du LAEP un espace d'accueil aménagé et équipé. De plus l'une de ses professionnelles est accueillante au sein de l'équipe du LAEP.

Cette collaboration permet de faciliter l'information et l'accompagnement des familles qui sont intéressées par cette proposition mais aussi celui des familles pour lesquelles le passage par le LAEP est la première étape d'une transition douce vers la collectivité.

➤ **Avec le service de lecture publique de CCA pour l'accès au livre et la prévention de l'illettrisme**

Depuis de nombreuses années, un système de prêt de livres est instauré entre les médiathèques de CCA et la MPE. Tous les trimestres le service de lecture publique met ainsi à disposition de la MPE un lot d'une trentaine de titres qui vont circuler dans les différentes sections. Ce lot peut être constitué autour d'un thème particulier demandé par les professionnels ou non.

De plus la MPE est impliquée dans l'action « 1ères pages » portée par CCA en qualité de membre du jury de sélection du livre offert aux nouveau-nés de l'agglomération.

➤ **Avec la CAF et la Direction Enfance Famille du Département et son service Accueil du jeune enfant pour la mise en œuvre des politiques nationales et la participation aux projets institutionnels**

De l'implication dans les Semaines de la Petite Enfance initiées par la CAF, à la mise en œuvre des conventions en passant par la participation aux réunions organisées par celle-ci, ou par le Service Accueil du Jeune Enfant qui accompagne les structures petite enfance, la MPE est inscrite dans un partenariat constructif avec ces instantes.

La Caf participe également, par le travail de son contrôleur de gestion, à fournir des éléments de suivi de gestion pour permettre à l'équipement de comparer son activité avec les autres Eaje du département et d'avoir ainsi une vision essentielle sur ses indicateurs de gestion. La Caf participe enfin à un soutien technique auprès de l'Eaje, à l'animation d'un réseau départemental co animé avec la Pmi et à un réseau local.

➤ **Avec l'ALSH de Concarneau**
pour la co-construction de passerelles entre les deux structures

En 2020 les professionnels de l'ALSH et ceux de la MPE, services tous les deux attachés à la Direction Enfance Jeunesse de la Ville ont entamé un travail de réflexion autour de la création de passerelles entre les deux structures. Ce travail a été interrompu par la crise sanitaire et ses enjeux dans le quotidien des structures. L'année 2023 doit permettre de reprendre cet axe de travail.

➤ **Avec les EAJE de Concarneau, Trégunc, Rosporden, Névez et les RPE de CCA**

Les Directrices des cinq structures petite enfance et les animatrices des trois RPE de CCA travaillent ensemble à des questions transversales telles que l'information aux familles et la construction du parcours simplifié porté par les RPE.

Sur des enjeux propres aux EAJE tels que les évolutions administratives, les accueils d'urgence, les listes d'attente, les recrutements, les projets en cours etc les Directrices se connaissent suffisamment pour se contacter directement les unes et les autres et s'entraider.

➤ **Avec le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de Quimper,**

Les places d'accueil occasionnel permettent de répondre de façon rapide aux demandes des familles ou des professionnels qui les accompagnent. Une réflexion autour de l'accueil des publics non francophones a été menée par l'équipe et a conduit entre autre aménagement à la création de cartes imagées permettant d'échanger les informations essentielles concernant l'enfant accueilli.

➤ **Avec les éducateurs d'associations mandatées dans le cadre de décisions judiciaires (PEAD, AEMO)**

Là encore les places d'accueil occasionnel répondent le plus souvent aux demandes des familles qui sont concernées par une décision judiciaire. Les professionnels qui accompagnent ces familles sont parfois amenés à prendre contact avec la structure afin d'avoir par exemple des informations quant à la venue effective de l'enfant en structure.

2-Les modalités de participation des familles à la vie de la structure.

Si le statut d'établissement public ne contraint les parents à aucune participation obligatoire, toutes les propositions d'animation, de collaboration entre parents et professionnels en cohérence avec le projet de la structure sont les bienvenues !

Les informations importantes concernant la vie de la structure sont communiquées aux familles par différents supports : panneau d'affichage, courrier, mail et depuis 2022 une application informatique permettant d'envoyer des photos et des informations / menus, sortie, épidémie, ...enrichit quotidiennement les échanges avec les familles.

L'équipe comme les parents peuvent organiser des **réunions sur des thèmes** concernant la vie de la structure ou tout autre thème concernant la petite enfance.



3-les actions de soutien à la parentalité

Garantir à un parent le bien-être et la sécurité de son enfant en son absence est un pilier du soutien à la parentalité puisque c'est lui permettre de concilier ses enjeux personnels ou professionnels avec son statut de parent. L'objectif des professionnels est donc bien que le parent qui confie son enfant soit en confiance et serein en le laissant. Cette confiance se construit dès le premier accueil lors de la préinscription puis au fil du temps lors du rendez-vous d'admission, de la présentation de la section où l'enfant sera accueilli, de l'organisation de l'intégration et des premiers temps d'accueil.

D'autre part, les temps d'échanges, à l'arrivée et au départ de l'enfant, avec des professionnels qualifiés et formés sont quotidiennement de possibles temps de soutien à la parentalité. Par leur écoute non jugeante et les échanges qu'ils suscitent, les professionnels sont au plus près des préoccupations des familles et peuvent les accompagner.

Les professionnels ont connaissance des ressources disponibles en proximité en terme de soutien à la parentalité et peuvent les proposer aux parents : le LAEP, l'association Parentel, le CDAS, ..

4-les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle-vie

Principe 1 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »



La Ville souhaite que la MPE comme ALRB respectent des critères d'attribution de place définis en travail partenarial et en veillant à la mixité sociale.

Un travail collaboratif préparatoire a donc été réalisé avec les directions de la MPE, de l'ALRB, l'animatrice du RPE et la coordinatrice Petite Enfance de la ville afin d'organiser et rendre transparent le processus d'attribution des places. Ensuite une instance réunissant les partenaires (Élus/CAF, Responsable de Services, représentants EAJE municipal et associatif) a défini une grille commune de critères socles.

Les critères socles retenus, identiques aux EAJE de la ville de Concarneau

Toute demande de place d'accueil régulier est examinée en commission d'attribution des places.

Les demandes sont présentées de façon anonyme. Tous les dossiers complets sont classés dans un premier temps en fonction de la domiciliation, de l'ancienneté et l'actualisation de la demande.

1- La démarche d'inscription

- L'ancienneté de la demande
- L'actualisation de la demande

Cette dernière doit être réalisée une fois par mois. Pour chaque demande, la commission prend en compte la situation familiale et professionnelle de la famille.

2-La situation professionnelle

- Famille monoparentale qui travaille
- Famille ou les deux parents travaillent (volume régulier)
- Famille en recherche active d'emploi
- Famille monoparentale qui n'est pas en recherche d'emploi

La commission identifie les dossiers qui nécessitent une attention particulière en regard de la protection de l'enfance et veille à une mixité sociale.

3- L'urgence d'accueil

- La famille reconnue comme fragile lors de l'inscription
- La difficulté pour le parent d'obtenir un autre mode d'accueil
- Aucune autre solution d'accueil possible de manière pérenne

Afin d'avoir un juste équilibre et une mixité de tous les publics, le critère « démarche d'inscription » peut être pondéré en fonction de la situation professionnelle et l'accueil pérenne « d'urgence ». La composition du groupe (dont la mixité sociale) est prise en compte, ainsi que l'âge et la répartition des contrats dans la semaine.

Enfin des critères spécifiques à chaque établissement sont pris en compte tels que pour la MPE l'âge de l'enfant, les jours et l'amplitude horaire sollicités par les familles afin d'assurer une composition des îlots adaptée à l'encadrement réglementaire.



5-la démarche en faveur du développement durable

La question du développement durable dans sa dimension écologique a motivé l'instauration des pratiques suivantes

- **L'alimentation**

La part faite aux aliments issus de la filière biologique est supérieure aux 20 % réglementaires. Elle est en 2022 plus proche des 50 % des quantités servies : les œufs, les féculents secs (riz blé pâtes), les fromages, les yaourts et fromages blancs, les pommes de terre, les pommes et les bananes sont systématiquement certifiés « bio ». Le poisson est acheté tous les mardis et vendredis matins à la Criée de Concarneau.

Une attention particulière est portée à la saisonnalité des produits mis au menu : la ratatouille en été, la soupe au potiron en hiver...

En cohérence avec la qualité des aliments servis et afin de réduire la place du plastique dans le quotidien des enfants, le choix a été fait de remplacer toute la vaisselle plastique par de la vaisselle en porcelaine ou en verre. Depuis 2020 les plus âgés déjeunent ainsi dans des plateaux compartimentés en porcelaine quand le repas des plus jeunes est servi dans des assiettes ou bols en porcelaine ou verre. Tous boivent dans des verres ...en verre. Des gobelets plastiques ont cependant été conservés dans les salles de vie car ils sont à disposition des enfants au cours de la journée.

- **L'hygiène**

Les changes se font au gant de toilette, à l'eau et au savon. Les lingettes ne sont qu'exceptionnellement utilisées lors de sorties par exemple.

- **Le tri sélectif**

Des poubelles de tri sélectifs sont disponibles dans les différents lieux de vie permettant aux professionnels et aux enfants de jeter les pots de yaourts, les papiers et les restes alimentaires séparément.

2- LE PROJET D'ACCUEIL

La Maison de la Petite Enfance est ouverte de 7h30 à 18h30 hors week-end et jours fériés.

Sa seule période de fermeture se situe entre Noël et Nouvel An, du 23 décembre soir au 2 janvier matin.

L'agrément :

28 places de 7h30 à 8h30
48 places de 8h30 à 12h
40 places de 12h00 à 13h45
48 places de 13h45 à 16h45
37 places de 16h45 à 17h45
28 places de 17h45 à 18h30



1- Les prestations d'accueil proposées.

La MPE propose des places en accueil régulier et des places en accueil occasionnel.

L'accueil est dit régulier quand un contrat est établi avec la famille précisant le nombre d'heures de présence par jour, le nombre de jours par semaine et le nombre de semaines par an.

L'accueil est dit occasionnel quand la famille réserve ponctuellement les temps d'accueil qu'elle souhaite.

La complémentarité des accueils permet de répondre aux besoins des familles.

- **L'accueil régulier : 37 places**

25 places ont vocation à répondre aux demandes des familles exprimant un besoin d'accueil supérieur ou égal à 40h/semaine

12 places ont vocation à répondre aux demandes des familles exprimant un besoin d'accueil inférieur à 40h/semaine ou inférieur à 46 semaines/an

- **L'accueil occasionnel : 11 places**

3 places en journée continue entre 8h30 et 16h45

8 places en demi-journée entre 8h30 et 12h et/ou 13h45 et 16h45

Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap et pour l'accueil d'enfants atteints de maladie chronique

Principe 1 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « Pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Comme pour tout établissement municipal recevant du public, la Ville veille à la mise en œuvre des normes d'accessibilité devant permettre à toute personne, sans distinction, de pouvoir y accéder, d'y circuler et de recevoir les informations qui sont diffusées au sein de la MPE (rampe d'accès, sanitaires adaptés etc)

Concernant l'accueil d'enfant en situation de handicap c'est le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) qui veille, en collaboration avec la famille et la direction de la structure, à l'élaboration du projet d'accueil individualisé le plus adapté aux besoins de l'enfant au sein de la collectivité. Tous les aménagements permettant de faciliter la réalisation des interventions utiles à l'enfant (séance de kiné par exemple) sont, dans la limite des possibilités de la structure, mis en place.

L'équipe est alors informée, formée et accompagnée en regard des besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille.

Les professionnels (kinés, CAMPS, orthophonistes etc) qui interviennent auprès de l'enfant peuvent être, avec l'accord de la famille, sollicités par le RSAI afin d'ajuster les pratiques de l'équipe.

2-Les compétences professionnelles mobilisées

L'équipe et les intervenants

L'équipe est composée de professionnels assurant 19 équivalents temps plein : 1 puéricultrice, 1 infirmière, 2 éducatrices de jeunes enfants, 10 auxiliaires de puériculture diplômées d'État, 1 agent d'animation petite enfance, 2 agents de service petite enfance, 1 cuisinier et 1 secrétaire de direction.

La Directrice, titulaire du diplôme d'État d'Infirmière Puéricultrice, exerce à temps plein, la Directrice adjointe, titulaire du diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants exerce à 80 % auprès des enfants et à 20 % en qualité de directrice adjointe.

La Directrice est responsable de la gestion et de l'organisation du service et doit en assurer le bon fonctionnement.

Les Éducatrices de Jeunes Enfants conçoivent et conduisent avec l'équipe l'action elles veillent à la mise en œuvre de celui-ci, transmettent ses valeurs.



L'infirmière, assure les missions de **Référente Santé et Accueil inclusif** telles que définies dans l'article R2324-39 du Code de la Santé. Elle **accompagne l'équipe en matière de santé, de prévention, d'accueil inclusif et de mise en œuvre des protocoles**. Elle veille à organiser un accueil individualisé et inclusif des enfants notamment ceux présentant un handicap ou une maladie chronique. Elle peut dans ce cadre solliciter un entretien avec la famille de l'enfant. Également en charge de l'accueil des stagiaires et du suivi des vaccinations, elle est déchargée de l'encadrement des enfants durant 15 % de son temps de travail quotidien (1 heure).

Les auxiliaires de puériculture sont au cœur de la **mise en œuvre du projet pédagogique**, elles veillent au bon accueil des familles et s'assurent du bien-être et de la sécurité physique et psychique des enfants tout au long de la journée d'accueil.

Les assistant(e) d'accueil petite enfance sont impliqués dans les **actes de vie quotidiens**, et soutenus dans leur fonction par les auxiliaires de puériculture et les EJE.

Les agents de service petite enfance sont **responsables de l'hygiène** des locaux, du matériel et de l'entretien du linge et interviennent auprès des enfants de façon à assister les autres professionnels ou à les remplacer ponctuellement.

Le cuisinier élabore les menus, les commandes et **prépare les déjeuners et goûters servis** dans la structure.

La secrétaire de direction assure l'accueil, gère la facturation et la **gestion administrative des dossiers individuels des familles**.

Des **intervenants extérieurs** peuvent animer des activités (bibliothèque, musique, danse...)

Le travail d'équipe

Principe 9 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants »

Tout au long de l'année des réunions d'équipe sont organisées en journée. Un principe de roulement permet à la Direction de rencontrer de façon régulière les auxiliaires et EJE sur des temps d'échanges concernant le fonctionnement des sections, les situations rencontrées, les projets et les informations de la collectivité.

Le projet pédagogique, et sa mise en œuvre quotidienne, peut ainsi être réinterrogé et adapté aux évolutions que l'équipe souhaite apporter.

L'analyse des pratiques

Principe 9 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant

Conformément à l'article R2324-37 un psychologue intervient à hauteur de 15 interventions d'une heure trente par an auprès des professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Ces **temps d'analyse de pratiques** offrent la possibilité de réfléchir au fonctionnement, de s'interroger sur les attitudes, les paroles, les perceptions, les émotions et les pratiques professionnelles. Ils sont organisés en dehors de la présence des enfants et regroupent 3 à 6 professionnels intervenant auprès d'un même groupe d'enfants. Les échanges y sont confidentiels.

La formation

Principe 10 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Chaque année les professionnels exerçant auprès des enfants sont invités à s'inscrire à un stage de formation continue proposé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. D'une durée moyenne de 3 jours ces formations abordent différents enjeux que les professionnel(le)s vont choisir en fonction de leurs souhaits.

En complément de ces formations individuelles, des formations d'équipe sont organisées en regards d'enjeux partagés : langage des signes en 2019, gestes et postures en 2021.

L'accueil des stagiaires

La Maison de la Petite Enfance accueille tout au long de l'année des stagiaires. Cet accueil est souhaité par l'équipe afin de partager ses pratiques et de participer à la formation de futur(e)s professionnel(le)s.

Parce que les sollicitations sont nombreuses et que les professionnel(le)s souhaitent préserver les repères des enfants en ne multipliant pas les nouveaux visages, l'équipe a fait le choix de répondre uniquement aux demandes en lien avec les métiers de la petite enfance : CAP AEPE^{xi}, élève auxiliaire, élève infirmière, élève EJE^{xii}...

Les demandes de stage sont orientées vers l'infirmière de la structure qui vérifie que la période demandée est disponible et que les objectifs de stage sont adaptés. L'objectif est de garantir à chaque stagiaire un encadrement soutenu et donc réellement professionnalisant : le ou la stagiaire est continuellement encadré(e) dans ses pratiques par un(e) professionnel(le) de la MPE.

3- LE PROJET EDUCATIF

Trois intentions éducatives sont au cœur du projet éducatif commun à tous les accueils collectifs gérés par la Ville de Concarneau

- le bien-être de l'enfant
- la découverte
- L'autonomie et le vivre ensemble

De ces intentions éducatives découlent au sein de la Maison de la Petite Enfance les pratiques professionnelles suivantes

- L'individualité de l'enfant

Chaque enfant est accueilli en tant qu'individu unique au sein d'un groupe.

- la disponibilité des professionnel(le)s

Les professionnel(le)s sont disponibles aux enfants de façon à leur garantir la sécurité physique et affective nécessaire à leur développement en adaptant leurs positionnements.

- la bientraitance

La bientraitance est synonyme de respect, de tolérance, d'écoute, d'observation, de qualité des échanges, d'ajustement des positionnements et des pratiques professionnelles.

Ces pratiques se retrouvent dans tous les actes de vie de la Maison de la Petite Enfance.

1-L'accueil

Principe 3 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Le premier accueil, l'intégration

Le temps de l'intégration permet de faire connaissance, de faciliter la transition entre la maison et la structure, de se familiariser avec ce nouvel environnement.

L'intégration permet à la famille de rencontrer les personnes qui vont s'occuper de son enfant, d'échanger et de communiquer autour de son histoire, de ses habitudes de vie et de préparer la séparation en apprenant à se faire confiance.

Le planning d'intégration classique est modifiable en fonction de chacun.

Le ou la professionnelle qui accueille la famille lors de la première rencontre fait connaissance avec le(s) parent(s) et l'enfant, présente le déroulement des journées et fait visiter les locaux ; c'est le ou la même professionnelle qui accueille l'enfant pendant la première semaine en passant peu à peu le relais à ses collègues.

Le lien parent(s)- enfant - professionnel est essentiel à la qualité de l'accueil ; il est indispensable que la famille sache le quotidien de son enfant dans la structure et il est nécessaire que les professionnels aient des informations quant aux vécu et repères de l'enfant dans son milieu familial. Plus les échanges sont riches, plus l'enfant se sent sécurisé par le lien existant entre ses parents et les professionnels. Les familles sont donc encouragées à entrer dans les lieux de vie et à consacrer le temps nécessaire aux transmissions de l'arrivée et du départ, ces temps sont organisés de façon à ce que le parent sache quel(le) professionnel(le) est disponible pour lui et son enfant.

L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Principe 8 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau sain et propice à mon éveil »

Les murs qui abritent la Maison de la Petite Enfance ont pour spécificité d'être ceux d'un bâtiment tout « en longueur » organisé autour de deux espaces distincts : sur la gauche du bâtiment les espaces destinés à l'accueil des enfants présents plus de 40 heures par semaine et sur la droite ceux destinés à celui des enfants présents en accueil occasionnel ou en « petit » contrat.

La partie centrale de la structure est consacrée à une salle mutualisée dotée d'un espace de motricité, à l'administratif et à l'intendance (cuisine, biberonnerie, buanderie, salle de repos)

La partie destinée à l'accueil d'enfants présents plus de 40 heures par semaine est aménagée de façon garantir des espaces réservés au sommeil (chaque enfant à son lit et donc son espace identifié), des espaces réservés à l'hygiène (chaque enfant à un espace pour ses effets personnels) et des espaces adaptés aux repas (chaque enfant à une place repérable pour le repas). Dans la même préoccupation de recherche de repère et de sécurité, chaque famille a un vestiaire individuel et peut laisser une tétine, un doudou dans un espace identifié. Les salles de vie sont aménagées et équipées en fonction des enfants accueillis et en respectant les besoins de chacun : motricité, jeux d'imitation, de construction, de lecture, de détente. Un projet de réorganisation et de modernisation de ces espaces est en cours afin de permettre un accueil encore plus qualitatif.

La partie consacrée à l'accueil des enfants présents sur des petits contrats ou en accueil occasionnel est organisée de façon à offrir aux enfants présents les mêmes repères dans les espaces que ceux ci-dessus énoncés. C'est par l'organisation mise en place que chaque enfant accueilli régulièrement retrouve chaque fois qu'il vient une même place dans la

chambre, pour le repas, et que la salle de vie qui l'accueille est adaptée à ses besoins quels qu'ils soient.

Les professionnels assurent le renouvellement des jeux mis à disposition, réinterrogent l'aménagement des salles de vie en fonction des enfants accueillis (besoins importants de motricité, besoins de coins calmes...) et y accueillent les familles afin que ces espaces soient pour les parents et les enfants des lieux de vie partagés avec l'équipe.

Au-delà des repères dans l'espace, l'équipe investit de façon soutenue les rituels permettant de temporaliser le déroulement de la journée. Tout début de journée est marqué par un temps d'accueil où chaque enfant présent est nommé et invité à dire comment il va. Ce temps est suivi d'une pause « verre d'eau » pour ceux qui le souhaitent. De la même façon le temps du repas est ritualisé autour d'un temps de présentation du menu et de lavage des mains avant de passer à table. Puis quand vient le moment de la sieste pour les plus âgés qui ne dorment qu'après le déjeuner un temps de lecture permettra à tous de se repérer et de se préparer au repos dans le calme.

Mais au final le repère le plus sécurisant pour un enfant c'est de savoir qui s'occupe de lui et de connaître cette personne. C'est dans cet objectif que les présences des professionnel(le)s sont organisées de façon à toujours avoir des personnes que les enfants connaissent. Dans la même logique le(s) professionnel(le)s s'organisent de façon à ce que chacun sache qui s'occupe de qui et le verbalisent auprès des enfants. Au cours de la journée chaque enfant sait quel professionnel s'occupera de lui pour le repas, les changes et les temps de repos. Bien sûr les autres professionnels seront aussi attentifs à ses besoins et disponibles pour lui et ce surtout s'il en exprime le besoin.

2-Le soin

L'alimentation

Les repas servis à la Maison de la Petite Enfance sont préparés au jour le jour, sur place, par un cuisinier professionnel. Ils sont conformes aux recommandations du Plan National Nutrition Santé tant en terme de composition que de quantités. La possibilité qui est offerte à la structure d'élaborer elle-même ses menus et de préparer les repas servis est synonyme de variété des propositions, de respect de la saisonnalité des produits et de qualité des matières premières : plus de 20 % de produits d'origine biologique, plus de 70 % de produits frais et du poisson en provenance directe de la criée de Concarneau...

Sauf contre-indication médicale le même menu est proposé à tous les enfants d'une même tranche d'âge mais sa présentation (mixée, moulinée ou morceaux) est adaptée à chaque enfant. Si l'enfant a une alimentation particulière (végétarien, sans porc, etc) l'équipe respecte ce choix dans les limites du possible en collectivité et des recommandations nutritionnelles.

Les biberons sont préparés sur place chaque matin avec le lait fourni par la structure ou par les parents s'il est différent. L'allaitement ainsi que les biberons de lait maternel sont les bienvenus dans le quotidien de la structure.

Pour les plus petits, dès que la position assise est acquise, un morceau du légume constituant la purée est mis à disposition de l'enfant. Proposition dérivée de la DME (diversification menée par l'enfant), cette pratique permet aux tout-petits de découvrir les différents légumes (aspect, texture, couleur) et les morceaux.

Pour les plus âgés l'ensemble du repas est servi en plateau compartimenté ; l'enfant a ainsi l'autonomie lui permettant de manger à son rythme, dans l'ordre de son choix.

Les professionnels sont là pour donner le repas aux plus petits et sont disponibles pour aider les plus âgés qui le souhaitent.

Les enfants peuvent manger avec leurs mains puisque cela leur permet de « faire tout seul », ils sont simplement encouragés à se servir de leur cuillère si les aliments le nécessitent.



Le sommeil

Le sommeil aide l'enfant à grandir en lui permettant de réparer et réguler son organisme, de se développer, d'évacuer les tensions et de récupérer de sa fatigue.

En fonction de ses besoins, de son rythme, des transmissions faites par ses parents, de l'observation de signes de fatigue et de son âge des temps de repos adaptés sont proposés à l'enfant. Chaque temps est annoncé comme un temps où il va pouvoir dormir ou simplement se reposer.

Le moment du coucher est un temps privilégié pendant lequel les rituels sont là encore importants, ils sont adaptés à l'âge et aux habitudes des enfants (histoires, comptines, tétine, doudou, berçage, déshabillage...)

Selon les observations de l'équipe, sa connaissance de l'enfant et de son besoin d'être sécurisé, l'enfant peut être couché en berceau, en lit ou en poussette avec ou sans turbulette. Les professionnel(le)s assurent une présence et une disponibilité sécurisante tant à l'endormissement qu'en passant régulièrement dans les chambres.

Les plus jeunes dorment dans des lits à barreaux et les plus âgés (à partir de 14-16 mois) dorment dans des lits bannettes.

L'hygiène et les soins corporels

Les soins corporels sont indispensables au bien-être de l'enfant ; les professionnel(le)s les réalisent dans le respect de son intégrité physique et de sa pudeur.

Tout soin est mis en mots afin de sécuriser l'enfant, ses réactions sont observées et prises en compte afin d'adapter au mieux le soin.

Ces temps sont aussi l'occasion d'aider l'enfant à prendre conscience de son corps et à développer son autonomie.

Parmi ces soins, le change est l'un de ceux qui sera le plus fréquent, il interviendra autant de fois que nécessaire de façon à assurer le bien-être de l'enfant et sera fait au gant de toilette, à l'eau et au savon. Les couches sont fournies par la structure.

Quand vient le temps de l'apprentissage de la propreté, c'est par l'observation et les échanges avec les parents que le bon moment est identifié et que l'enfant est accompagné progressivement dans cette acquisition.

3-Le développement, le bien-être et l'éveil

Principe 2 et 6 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. » « le contact avec la nature est essentiel à mon développement »

Le tout-petit s'éveille en observant, en découvrant et en expérimentant. Le jeu est, avec les interactions humaines, l'une des sources d'observations et d'expérimentations les plus riches !

Source de découverte, de plaisir, de créativité, d'autonomie, le jeu intervient dans la construction de sa personnalité, dans le développement de ses compétences et de sa sociabilisation.

Les professionnel(le)s assurent aux enfants un environnement adapté et stimulant favorisant leur envie de découvrir, d'expérimenter et de réaliser !

La mise à disposition de jeux d'imitation, de construction, de motricité les laisse libres d'aller vers ce qui les attire.

En complément, des activités sont proposées de façon à les accompagner dans la découverte de leurs capacités et de leur environnement. Ces activités ne sont jamais obligatoires et ne sont synonymes d'aucune attente de résultat. (peinture, manipulation, gommettes, musique, transvasements, parcours moteur, gymnastique, cuisine etc). Chaque enfant abordera ces propositions en fonction de sa personnalité, de son âge, de ses expériences antérieures.

Toute activité, et tout changement d'activité, sont mis en mots afin d'accompagner l'enfant dans son expérience et de le préparer, si besoin, à l'interrompre.

Les temps de transmissions et les visuels transmis via l'application de communication permettent aux parents d'être informés des activités de la journée et de la façon dont leur enfant les a vécues.

À tout moment de la journée l'enfant qui le souhaite peut aussi ...ne rien faire ! S'installer au calme avec son doudou et/ou sa tétine et se reposer, « s'isoler », s'apaiser. Doudou et tétine sont à disposition et accompagnent l'enfant en fonction de ses émotions et de ses besoins de réassurance et d'apaisement. Les plus âgés sont simplement encouragés à s'en séparer quand ils sont occupés.

Le petit potager

Plonger les mains dans la terre, semer, arroser et regarder grandir pour enfin récolter... et manger ! Le jardinage est une source d'acquisitions multiples pour les petits. Les enfants participent activement à l'entretien du petit potager. Celui-ci produit tomates, salades, fraises, ciboulette, menthe, etc., fournis par les Espaces verts de la Ville et par les parents. Pour aller plus loin, un partenariat se met en place avec les jardins partagés de Kerandon, proches de la structure. Au rythme des saisons, les enfants appréhendent avec tous leurs sens cet environnement, qui se modifie : les bourgeons, puis les feuilles, enfin les fruits et les feuilles qui tombent.

Les cours de jeux

Les sorties extérieures sont bénéfiques à la santé de l'enfant : ils respirent le grand air et font le plein de lumière naturelle. Chaque jour, sauf conditions météorologiques inadaptées (grosse pluie, grande chaleur...), les plus âgés, marcheurs, sortent matin et après-midi ; les plus jeunes sortent aussi souvent que possible en poussette ou à 4 pattes. Les enfants profitent des nombreux jouets de motricité mis à leur disposition (vélos, porteurs, trottinette...) mais aussi du toboggan, de la balançoire, ou tout simplement du plaisir d'être dehors et de pouvoir crier, courir, faire des bulles, des dessins à la craie au sol etc...et puis la circulation des bus et des camions de pompier qui passent de temps à autre n'est pas sans intérêt !

Occasionnellement des sorties à la plage ou des promenades dans le quartier ou même plus

loin peuvent être organisées de façon à proposer de nouvelles explorations aux enfants.

Principe 4 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »

Tous les professionnels intervenant auprès des enfants sont formés à la communication gestuelle de façon à accompagner certains mots du quotidien des tout-petits des gestes permettant de les signer. Ces mots sont signés par tous de la même façon et un répertoire, illustré par les photos des membres du personnel effectuant ces signes, est affiché dans la structure et diffusé aux parents qui souhaitent investir cette pratique.

A force de répétition et par imitation, le tout-petit va apprendre ces gestes et les reproduire. Ainsi, l'enfant qui ne parle pas encore sera en mesure d'exprimer plus facilement ses besoins, ses émotions, ses ressentis : « j'ai faim, ma couche est sale, j'ai sommeil, je veux un câlin, je suis triste, c'est bon, encore ... ». C'est un bon moyen de mieux comprendre les petits et donc de diminuer les sources de frustrations, de pleurs, de colère... Et c'est aussi une pratique qui encourage l'enfant à la communication puisqu'il en observe les résultats.

Cet outil est aussi une ressource pour les plus âgés qui s'appuient parfois sur ces signes pour exprimer ce qu'ils n'ont pas envie de dire à haute voix.

La qualité de la communication est, avec la douceur des gestes et la qualité des positionnements éducatifs, le meilleur moyen d'encourager le désir d'apprendre, de découvrir et de partager avec les autres.

Principe 5 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »

Les semaines Petite Enfance : Créé en 2008, cet événement initié et financé en partie par la CAF du Finistère et en collaboration avec Très Tôt Théâtre, est le fruit d'un partenariat de structures sur le territoire, qui travaillent ensemble sur son contenu : chaque année, les professionnels de l'établissement participent au choix de la programmation des Semaines Petite Enfance sur le territoire, et accompagnent les enfants dans cette première approche culturelle et artistique. Les ateliers enfants-

professionnels facilitent l'exploration. L'accompagnement des enfants au spectacle est préparé en amont : il est avant tout pour l'enfant un moment de partage, où on entre en contact avec l'autre, on ressent une émotion.

Tous les professionnels de l'établissement bénéficient de propositions de formation dans le cadre du dispositif afin de favoriser l'éveil artistique de l'enfant et de créer du lien entre les acteurs locaux de la petite enfance.

Le label "Premières pages" Le réseau des médiathèques de Concarneau Cornouaille Agglomération organise une pré-sélection de livres à destination de la petite enfance. A la maison de la Petite Enfance, les enfants des différentes sections peuvent toucher, découvrir, apprendre à tourner les pages mais aussi à lire une image.

Le livre est un outil relationnel : les professionnels peuvent raconter les histoires, appréhender ses émotions ressenties. L'enfant est accompagné à regarder les images en nommant les différents éléments et petit à petit va naître l'idée qu'il peut y avoir un récit et une histoire. Les professionnels participent à la sélection du livre de l'année ; ce dernier se veut accessible à toutes les familles.

Un intervenant extérieur (illustrateur, auteur d'un des ouvrages) propose au sein de l'établissement des ateliers pour une démarche artistique.

En complément de la découverte de l'univers des livres, l'installation d'éléments de l'exposition dans le couloir de l'établissement permet d'associer le parent dans la démarche culturelle.

Prêt de livres : Au fil des années, les liens tissés entre le réseau des médiathèques et la MPE se sont renforcées. Une sélection de livres est régulièrement proposée aux professionnels.

Les formations du personnel : Tous les professionnels de la crèche bénéficient de 5 jours de formation continue par an : En complément des formations collectives, identiques à tous les agents, les professionnels choisissent des formations individuelles pour mettre en œuvre des propositions culturelles et artistiques au sein du lieu d'accueil (Musique et danse, Lire avec les tout-petits, jouer avec la nature, proposer un espace Snoezelen^{xiii})

4- Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Principe 7 de la Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant « Fille ou garçon j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors tout stéréotype. Il en va de même pour le(s) professionnel(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »

Les enfants accueillis à la MPE sont des enfants de moins de 3 ans, valorisés pour leurs aptitudes et compétences personnelles, encouragés à aller vers les activités qui les attirent sans que la question de leur sexe n'intervienne : les jeux et activités sont indifféremment accessibles aux garçons et aux filles.

Conclusion

Conformément aux orientations données par les élus municipaux, la Direction Enfance Jeunesse de la Ville de Concarneau et la Caisse d'Allocations Familiales, les professionnels de la Maison de la Petite Enfance s'attachent à proposer à la population concarnoise l'offre d'accueil collective la plus adaptée à ses besoins, aussi variés soit-il, et à garantir une qualité d'accueil en adéquation avec les besoins des enfants et de leurs parents en regard des connaissances actuelles et de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant.

La MPE une structure inscrite dans divers partenariats en lien avec ses missions et impliquée dans la construction de nouveaux projets partagés.

L'analyse régulière des taux d'occupation des différents types d'accueil proposés, du nombre et des caractéristiques des demandes d'accueil enregistrées, des indicateurs socio-démographiques permettent d'évaluer la pertinence du projet d'établissement.

Concarneau le

Le Maire,

Marc BIGOT

LEXIQUE

-
- i ALRB : Crèche Associative A LA RUE BEOLE
 - ii ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre de loisirs)
 - iii LAEP : Lieu Accueil Enfants Parents
 - iv RPE : Relais Petite Enfance (anciennement RAM)
 - v CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale
 - vi PEAD : Placement Éducatif à domicile
 - vii AEMO : Action éducative en milieu ouvert
 - viii MPE : Maison de la Petite Enfance
 - ix EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèche)
 - x PMI : Protection Maternelle et Infantile
 - xi AEPE : Accompagnement Éducatif Petite Enfance
 - xii EJE : Éducateur de Jeune Enfant